

ANNEXE III

CERTIFICAT D'ACQUISITION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

N°.....(1)
(Article 266 *quindecies* du code des douanes)

.....
Nous (2)
Entrepositaire agréé sous le n° (3) déclarons, sous les peines de droit, que
durant la période du (4) au
(5)
.....
a acquis auprès de l'établissement sis (6)
.....
une quantité de kilowatt-heures soit une quantité de
mégajoules.

Sur la base du certificat de cession d'électricité renouvelable disposant de la référence et
du numéro de lot , transmis par l'exploitant de points de recharge, nous attestons que
l'électricité couverte par ce certificat est de l'électricité renouvelable et que la quantité est exacte.

Nous attestons que toutes les indications figurant ci-dessus sont sincères et véritables.

Fait à, le
(Qualité du signataire et signature) (7)

(1) Le numéro du certificat se structure de la sorte : code établissement / INIT ou ECHA /numéro d'agrément de l'opérateur qui établit le certificat / numéro de série à 3 chiffres
(2) Nom ou raison sociale, SIREN et adresse de l'opérateur qui établit le certificat
(3) Numéro d'entrepôt agréé de l'opérateur qui établit le certificat sur l'établissement concerné
(4) Indiquer le jour, le mois et l'année du début et de la fin de la période, laquelle ne peut excéder un mois.
(5) Nom ou raison sociale, SIREN et adresse du bénéficiaire du certificat
(6) Remplir les lignes correspondantes.
(7) Le signataire doit avoir obtenu une délégation de signature du président directeur général ou du gérant de société.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.